**High Level Panel Expert (HLPE)**

**e-consultation to set the track of the study on water and food security**

**Avis de Coordination Sud**

**Coordination des organisations françaises de solidarité internationale**

**Commission "Agriculture et Alimentation" - Sous-groupe Eau Agricole**

**26 février 2014**

# 1. Rappel des travaux de Coordination Sud (groupe eau agricole)

Depuis trois ans, **le groupe de travail "Eau Agricole" (AVSF, GRET, AGTER[[1]](#footnote-1))** **de la Commission Agriculture et Alimentation (C2A) de Coordination Sud, coordination des organisations françaises de solidarité internationale** a œuvré pour construire et diffuser un argumentaire et plaidoyer en faveur de l'accès à l'eau des agricultures paysannes du Sud. Grâce à sa participation dans différents espaces – dont le Partenariat français pour l'Eau - en 2011 et 2012 (Forum Mondial de l'Eau Marseille 2012 et Contre-Forum, Semaine de l'Eau à Stockholm 2012, Forum Convergences, etc.), le thème "eau agricole et agricultures familiales" a été inscrit dans les agendas de ces évènements. Force est toutefois de constater qu'il l'a été par la petite porte et qu'il reste un thème d'intérêt encore peu pris en compte dans les débats, en dépit des enjeux affichés de relever le défi de la sécurité alimentaire, sans parler des défis environnementaux, climatiques, d'emploi en milieu rural ou de lutte contre la pauvreté. Le groupe de travail" Eau Agricole" a ainsi produit plusieurs documents :

* des formats courts : notes de la C2A *"Garantir l'accès à l'eau aux agricultures familiales"*, note de positionnement, brochure "*N'asséchons pas le potentiel des agricultures familiales!"*,
* un rapport long : *"Justice sociale de l'eau: garantir l'accès à l'eau aux agricultures familiales"* disponible en 3 langues (français, anglais et espagnol).

*Disponibles sur :* [*http://www.coordinationsud.org/plaidoyer/agriculture-alimentation/acces-aux-ressources-naturelles/eau-agricole/*](http://www.coordinationsud.org/plaidoyer/agriculture-alimentation/acces-aux-ressources-naturelles/eau-agricole/)

A la demande de la FAO, et en vue de la tenue du FME 2012, le Groupe Eau Agricole C2A-Coordination Sud a également piloté le travail de consultation internationale, puis la rédaction d'un rapport de propositions et d'organisation d'une table-ronde finale lors du FME sur l'objectif-cible 229 : *"d'ici 2015, élaborer des lignes directrices concernant l’eau agricole au niveau international visant à appuyer la petite agriculture afin de mieux gérer l'eau pastorale et agricole, produire davantage de biens et services".* Ont été alors analysées 70 études de cas de 62 contributeurs au niveau mondial qui décrivaient 142 solutions pour améliorer la gestion de l'eau par les paysanneries pour la sécurité alimentaire : capital social (46), techniques (41), institutions (36) et investissements (19).

Les ONG du groupe Eau Agricole de la C2A ont également contribué au rapport produit par le Conseil Général de l’Alimentation, de l’Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER France), dans le cadre du Partenariat français pour l’eau (PFE) : *« L’Eau et la sécurité alimentaire dans le contexte du changement global : défis et solutions. Contribution au débat international »* (CGAAER, février 2012) : [*http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Eau\_et\_securite\_alimentaire\_VA\_\_31-07-2012\_cle0e121e.pdf*](http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Eau_et_securite_alimentaire_VA__31-07-2012_cle0e121e.pdf)

Pour l'heure, l'ensemble des travaux de la Commission a notamment conduit à la conclusion qu'il **est urgent de garantir l’accès à l’eau aux agricultures familiales.** Elles détiennent en effet un potentiel immense pour répondre aux enjeux de sécurité alimentaire, d’équité sociale et de durabilité environnementale. Dans 70% des cas, les personnes en situation d’insécurité alimentaire dans le monde (plus de 840 millions) sont des agriculteurs et agricultrices. Mais les agricultures familiales fournissent déjà 70% de la production alimentaire mondiale et 80% de celle des pays en développement !

Coordination SUD recommandait donc de privilégier des appuis techniques, financiers et politiques qui soient adaptés aux contextes locaux, en suivant trois priorités:

1. **Investir intelligemment dans l’eau agricole pour les agricultures familiales** par la diffusion de techniques simples et souvent peu coûteuses, de collecte, de stockage et de distribution de l’eau pour la production agricole et d'élevage, et la promotion d’infrastructures adaptées dans le cas notamment de l'irrigation.

*Accent mis sur l'importance d'accorder aussi, au delà de la seule agriculture irriguée qui concentre généralement l'attention, une plus grande importance à l'agriculture pluviale, la pêche, l'hydraulique pastorale, et à l'agroécologie, pour non seulement augmenter la productivité et la production, mais aussi les revenus et les capacités de ces familles paysannes de gérer des risques (climatiques, économiques, etc.) pour leur sécurité alimentaire ou celles des populations qu'elles approvisionnent (villes et campagnes).*

1. **Protéger les droits d’accès et d’usage à l’eau pour produire des paysans et paysannes (incluant agriculteurs, éleveurs et pêcheurs)** face à la montée des appropriations à grande échelle de terres et des ressources en eau.

*Accent mis sur la question du respect des droits historiques d'accès à l'eau agricole (incluant élevage et pêche) et à l'équité de répartition des droits d'eau pour l'intérêt de toute la société, en particulier en matière de sécurité alimentaire.*

1. **Favoriser la gestion concertée et démocratique de l’eau** par la promotion d’instances de dialogue qui visent une répartition équitable de l’eau entre les usagers, les secteurs d’activité, les villes et les campagnes.

*Accent mis sur l'investissement requis pour le renforcement des organisations d'usagers notamment de producteurs et productrices (capital social) et d'espaces de dialogues pluri-acteurs dans lesquels leur participation soit efficacement assurée.*

Dans tous ces travaux et les espaces de présentation des résultats, la question de l'efficience économique de l'usage de l'eau a souvent été posée, certains n'hésitant pas à mettre en doute l'usage qu'en font les agricultures paysannes par rapport à d'autres modes de production agricole. C'est pour répondre à ces interrogations que le groupe de travail organisera, en partenariat avec le COSTEA[[2]](#footnote-2) France, le 18 septembre 2014 un séminaire sur « l'efficience et efficacité économique de l’usage de l’eau agricole par les agricultures familiales ». Cet événement permettra débattre d'analyses économiques – en partie déjà réalisées – sur l'impact de la sécurisation de l'eau pour les agricultures paysannes notamment en matière de sécurité alimentaire, de redistribution de la valeur ajoutée, de protection de la ressource. Celui-ci sera précédé de l'analyse de plusieurs études de cas déjà réalisés dans le domaine (Fao, CIRAD, IWMI, ONG de la C2A,…).

# 2. Les remarques et recommandations

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), dans sa 40ème session, a donc demandé au HLPE une étude sur la problématique "eau et sécurité alimentaire" en lui demandant de centrer ses analyses sur :

* *"Les effets des pratiques de gestion de l'eau sur la sécurité alimentaire, y compris l'utilisation aux fins de la production agricole, de la transformation des aliments et d'autres modes de consommation*
* *la durabilité des systèmes de gestion de l'eau pour la sécurité alimentaire, incluant des systèmes d'irrigation, à la salinisation des terres agricoles et à la baisse de la qualité des nappes phréatiques.*
* *L'amélioration des politiques concernant l'eau et la sécurité alimentaire, ainsi que la coordination entre les différents domaines et acteurs à tous les niveaux et sur le long terme."*

**Les entrées proposées dans les TDR sont pertinentes** et recoupent plusieurs des préoccupations exprimées lors des précédents travaux au niveau national en France et international :

Etat des lieux de l'utilisation de l’eau pour la santé, la nutrition et la sécurité alimentaire – tendances mondiales et régionales

1. Etat des lieux des pratiques, instances et acteurs participants à la gouvernance de l’eau pour la sécurité alimentaire
2. Analyse des effets, de la pertinence et pérennité de ces modes de gestion de l'eau (techniques et institutionnelles) pour la sécurité alimentaire, incluant la question fondamentale de l'équité
3. Elaboration de recommandations finales de politiques pour la gestion de l'eau et la sécurité alimentaire

Toutefois, les remarques et recommandations suivantes peuvent être formulées :

**2.1 L'étude devrait rappeler et documenter le fait que l'eau n'est pas seulement un intrant et un facteur de production :** L'orientation proposée pour l'étude considère uniquement l'eau comme un facteur de production. Pour reprendre une expression couramment utilisée dans les sociétés rurales : *"L'eau c'est la vie, le sang de la terre".*

Plus encore que les rapports de l'homme à la terre, les rapports de l'homme à l'eau sont encore des rapports des hommes entre eux autour de l'appropriation et de l'usage de cette ressource. C’est le seul bien commun qui présente notamment la caractéristique d’être un flux nécessairement partagé d’amont en aval.Au delà d'un intrant fondamental, elle est aussi un élément structurant de l'organisation de territoires ruraux et parfois urbains avec des organisations (irrigants, pasteurs, comités d'usagers, etc..) qui se sont historiquement et depuis des siècles organisées pour gérer, partager et protéger la ressource (et parfois aujourd'hui source de conflits locaux ou transnationaux). Des institutions de gouvernance de la ressource en eau sont souvent très anciennes, qui structurent également des modes d'organisations et de démocratie locale. Au delà d'enjeux techniques et économiques – fondamentaux par ailleurs - les enjeux sur le partage et l'usage futur de l'eau pour la sécurité alimentaire ne peuvent être déconnectés d'une vision historique, sociale et des questions de démocratie et d'équité, qui devraient être abordés et rappelés en amont de cette étude.

**2.2. L'état des lieux sur l'utilisation de l'eau pour la sécurité alimentaire devrait être précisé et intégrer une analyse fine des causalités et conséquences :**

* Préciser les tendances par zone géographique, en distinguant notamment des régions disposant de ressources en eau abondantes d'autres moins bien dotées, voire aujourd'hui sèches
* S'intéresser à l'évolution des consommations et droits/dotations y référant eu égard à différents usages, incluant le secteur agricole et alimentaire, en différentiant les dotations et consommations de l'agriculture familiale, versus d'autres modalités d'agriculture en développement (agro-industrie, plantations en monocultures – soja, palmier à huile, agrocarburants, etc... ), de même que le secteur industriel manufacturier, dans ses différentes composantes, sans oublier le secteur minier en plein développement dans de nombreux pays.
* Préciser l'état actuel des processus d'investissements à grande échelle, d'accaparement des terres et des eaux et leur impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier sur les populations qui en sont des acteurs fondamentaux, mais souvent les plus vulnérables en particulier dans les rapports de force et de pouvoir : les producteurs et productrices familiaux.
* Au delà de l'état des lieux, s'attacher à détecter les causes éventuelles de dégradation de la qualité de l'eau par acteurs : cf. évolution des modes agricoles dans certaines régions du monde, du développement industriel et minier, etc... .
* Concernant la durabilité des systèmes de gestion de l'eau, l'étude ne devrait pas s'arrêter aux seuls éléments cités concernant la durabilité des systèmes irrigués, la dégradation des eaux souterraines ou la salinisation des sols, mais s'intéresser également à :
* la surexploitation inquiétante de nombreuses ressources souterraines et aquifères (cf. Maroc), parfois liée au développement de systèmes agricoles intensifs en capital et peu durables.
* la dégradation des terres pluviales (érosion, non conservation des eaux et des sols, etc..) alors que nombre de pays font face à un abandon de politiques et d'investissements sur l'agriculture pluviale dans ces zones sèches (cf. Sahel)
* la perte de terres agricoles potentiellement irrigables ou à fort potentiel en pluvial avec des pratiques améliorées pour la gestion de l'eau, notamment par l'urbanisation agressive et l'étalement urbain.
* Attention finalement à ne pas oublier – ce qui souvent une tendance lorsqu'on parle d'eau et sécurité alimentaire - l'usage de l'eau pour la production alimentaire d'origine animale (par ex : accès à l'eau en zone pastorale, base économique dans plusieurs pays sahéliens ou de montagne), y compris la pêche.

**2.3. L'étude devrait questionner les critères utilisés relatifs à l'efficacité dans la gestion et l'utilisation de l'eau à des fins de sécurité alimentaire :**

* Attention en effet au choix d'indicateurs qui pourraient justifier de pratiques favorisant les intérêts de quelques secteurs au détriment d'autres. L'eau n'est pas seulement un "facteur" de production et donc une pure ressource technique et économique, mais bel et bien d'abord et avant tout un bien commun. Par ailleurs, les mal nommées "pertes en eau" n'en sont souvent pas, l'eau étant un bien pouvant être par exemple récupéré par des utilisateurs en aval, même lorsqu'il y a supposée "gaspillage".
* Les critères de mesure quantitative ou qualitative de l'efficacité dans l'utilisation de l'eau par différents usagers devraient dont être critiqués par l'étude et dans tous les cas, aller bien au delà de la simple "empreinte hydrique", mais prendre en compte des critères par ex. sur :

La protection et le renouvellement de la ressource

La création directe ou indirecte d'emplois

La création de valeur ajoutée et sa redistribution à différents acteurs de la société

L'augmentation des capacités d'adaptation et résilience des populations les plus impactées par le réchauffement climatique

**2.4. L'étude devrait identifier de manière fine les facteurs limitant ou au contraire facilitant une gestion et gouvernance de la ressource en eau, participative, transparente et équitable**

* L'étude proposée devrait certes décrire les différentes catégories d'acteurs qui participent aujourd'hui de la gouvernance de l'eau pour la sécurité alimentaire – de même que ceux qui en sont exclus –, et leurs capacités actuelles ou potentielles à y participer. Mais tous les acteurs mentionnés sont en capacité de jouer un rôle sur la gouvernance de l'eau et tous ont des droits. L'étude devrait analyser de manière fine comment les systèmes politiques et les institutions donnent aujourd'hui leur place respective et légitime à ces différents acteurs pour qu'ils puissent exercer leurs compétences, faire valoir leurs droits et contribuer à l'élaboration de politiques et d'options institutionnelles, dans des relations justes et équitables.

Force est de constater que les plus "petits" d'entre-eux (producteurs/trices, communautés, populations autochtones, etc...), acteurs pourtant fondamentaux de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, s'ils en ont les capacités et les droits – souvent historiques – ont été pour beaucoup jusqu'à présent exclus des décisions sur l'eau, voire spoliés de leurs droits.

Dans ce domaine, s'il est tout à fait fondamental de s'intéresser aux rôles et contributions potentielles des femmes dans la fourniture d'eau et d'aliment – et au-delà de la simple fourniture, dans la gestion et gouvernance de la ressource en eau - , l'étude devrait élargir son "attention spéciale" à trois groupes cibles fondamentaux dans la fourniture d'eau et d'aliments et dont beaucoup souffre de situations de spoliation, d'accès difficile et de non participation à la gouvernance de l'eau :

les femmes,

les familles paysannes et communautés rurales,

les peuples autochtones

Outre la catégorisation de ces acteurs, l'étude devrait donc clairement identifier les facteurs limitant ou pouvant favoriser une participation active et équilibrée dans la gouvernance de l'eau, intégrant l’impératif de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Une analyse historique de la "gouvernance" de l'eau dans différentes situations du monde serait par ailleurs pertinente pour éclairer les recommandations futures du HLPE. L’apport majeur des travaux de la C2A (rapport C2A, rapport FME-FAO- TSG229) est de découvrir parmi les solutions la prépondérance des solutions d’amélioration du capital social et d'innovations dans les instances /espaces et institutions de gouvernance locale, pour une gestion de l'eau efficiente au service de la sécurité alimentaire.

* Concernant l'analyse des politiques pour garantir la sécurité alimentaire et de la gestion durable des ressources en eau, l'étude devrait aborder non seulement via un recensement et une analyse des politiques et institutions existantes mais se poser la question de leur pertinence et efficacité pour une répartition juste et équitable de la ressource en eau au regard d'enjeux pluriels :

d'accès à l'eau potable

d'accès à l'eau pour la production alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, mais également :

de création d'emplois

de protection de la ressource et de l'environnement

En ce sens, l'accès à l'eau des petits producteurs/productrices et le soutien aux agricultures familiales paysannes (60% de l'emploi dans les PMA) qui par ailleurs peuvent avoir aisément une gestion durable de la ressource en eau, devraient rester des priorités absolues.

**2.5. En matière de gestion de l'eau, au delà de l'extension des zones irriguées, l'étude devrait identifier d'autres voies innovantes qui ont d'ores et déjà montré tout leur potentiel :**

identifier quelles autres voies jusqu'ici peu explorées et peu financées par les Etats et les bailleurs internationaux, seraient en mesure d'optimiser l'usage de l'eau agricole en particulier, sans investissement démesuré : voire notamment toute la petite hydraulique (citernes, aménagement de bas-fonds et petits réservoirs, micro-irrigation, puis pastoraux, etc...) et les gains d'économie et de valorisation de l'eau en agriculture pluviale (pratiques de CES et agroécologiques dont pratique de zaï, labour minimum, SCV, mulch, etc...)

s'interroger sur les approches les mieux adaptées et les plus efficaces pour étendre aujourd'hui les zones irriguées, à partir de nombreuses expériences passées et d'ores et déjà capitalisées : gestion sociale de l'eau, renforcement des organisations d'irrigants, mise en place de centres de services aux usagers, etc.

**2.6. L'étude devrait également recenser les innovations existantes en matière de gestion de l'eau qui est mise au défi par la nécessaire augmentation requise des capacités d'adaptation des populations rurales au changement climatique (réchauffement)**

Quelles implications sur les priorités politiques, financières et d'attribution de droits d'eau pour liliter des vulnérabilités fortes et renforcer la résilience des populations rurales et paysannes ?

Les TDR soulignent que le rapport "devrait également jeter un regard critique sur le potentiel des innovations technologiques et institutionnelles pour la conservation de l'eau et son utilisation durable dans le contexte du changement climatique", don’t il faut ici rappeler que certaines sont par ailleurs des "innovations" déjà existantes mais peu connues et peu valorisées, alors qu'elles ont déjà été historiquement développées (ex : pratiques d'agroécologie paysannes historiques, pratiques paysannes de collecte de l'eau, etc…)

*Contact Groupe Eau Agricole C2A : Frédéric Apollin – AVSF –* [*f.apollin@avsf.org*](mailto:f.apollin@avsf.org)

1. AVSF ([www.avsf.org](http://www.avsf.org)), AGTER ([www.**agter**.asso.fr](http://www.agter.asso.fr)), GRET ([www.**gret**.org/](http://www.gret.org/)) avec des contributions du CCFD-Terres Solidaires et du Secours Catholique. [↑](#footnote-ref-1)
2. COmité Scientifique et Technique Eau Agricole, plateforme multiacteurs publics-privés (dans laquelle AVSF, aGter et le GRE, membres de Coordination Sud sont actifs), et dont le but est de produire, partager, capitaliser et valoriser des analyses d’experts français et du sud sur des problématiques de l’irrigation au Sud. Plateforme soutenue par l'Agence française de développement [↑](#footnote-ref-2)